

Département du CALVADOS
 Arrondissement de CAEN
 Canton CAEN 1
 Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 05/09/2023	L'an deux mil vingt trois Le 11 septembre 2023 à 20 h 00
DATE D'AFFICHAGE 05/09/2023	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 26 SEP. 2023	<u>Etaient présents</u> : Mme Donatin, Maire, Mmes Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjointes.
NOMBRE DE MEMBRES	Mmes Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 22	M. Le Rétif donne pouvoir à M. Fouchet
VOTANTS : 25	Mme Brioul donne pouvoir à M. Joubin
	M. Stoffel donne pouvoir à Mme De Panthou
	Mme Quesnel
	Mme Grenèche
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Lanfranc De Panthou

OBJET : Autorisation de signature d'un avenant - marché de travaux du restaurant scolaire

Monsieur Joubin, maire-adjoint délégué au patrimoine bâti, rappelle que le chantier de rénovation/extension du restaurant scolaire et création d'une cuisine centrale a démarré le 5 juin 2023. Après une phase préparatoire et d'études complémentaires, l'entreprise titulaire du lot 1 de travaux a procédé aux principaux travaux de démolition prévus dans le temps imparti. Elle a néanmoins rencontré un aléa : une cuve enterrée a été découverte et a dû être détruite, curée et remblayée. Il s'agissait aussi de démolir des carrelages au sol pour remettre à niveau 0 la dalle complète. Ce n'était pas prévu dans le marché initial.

Cela occasionne une plus-value au marché d'un montant de 5 868 € TTC sur un marché à 30 498 € TTC, soit un montant supérieur au seuil autorisant Madame la Maire à signer un avenant au contrat (avenant de 5% maximum). Cet avenant en plus-value doit donc être validé par délibération du conseil municipal.

Vu la délibération n°25.04.23 d'attribution des marchés de travaux pour la rénovation/extension du restaurant scolaire et création d'une cuisine centrale,

Vu la délibération n°12.05.20 des délégations du conseil municipal au maire,

Considérant l'avenant en plus-value sur le lot 1 du marché de travaux du restaurant scolaire dépassant la limite de 5 % du marché,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux sur le restaurant scolaire (lot 1 - démolition),
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Maire,

Nathalie DONATIN

Publication le

